



SAISON 2025/2026

NINDOKAN BUDO FRANCE

Ecole de Nindo-Ninjutsu affiliée FFKDA (0060638)

Section Côte d'Azur

*

Tél. 06 12 90 22 76 (Christian) / Tel. 07 66 51 42 20 (Sébastien)

Tel. 06 12 35 20 96 (Répondeur Club)

Courriel : admin@nindokan.fr / Site internet : www.nindokan.com

**FORMULAIRE D'ADHÉSION NBF AVEC PRISE DE LICENCE/ASSURANCE FFKDA
+ INSCRIPTION AUX COURS DE NINDO-NINJUTSU**

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Age : _____

(Si) Profession : _____ Tel : _____

Courriel : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Je déclare (cases à cocher) :

- ☐ Prendre la Licence/Assurance FFKDA **2025/26 (39 €)** et adhérer au NBF pour la saison **2025/26 (23€)**. Total de l'adhésion annuelle NBF/FFKDA : **62 EUROS**
- ☐ Remplir et signer séparément le formulaire de demande de licence FFKDA **2025/26** fournie par le club.
- ☐ Déclare être en bonne santé pour la pratique de l'art martial Nindo-Ninjutsu et du sport en général.
- ☐ Payer la cotisation des cours au Trimestre choisi (*cochez selon l'option du trimestre*) et cela pour 2 cours par semaine (1h30 minutes) et prendre bien note qu'il n'y a pas de cours assurés pendant les vacances scolaires ni jours fériés. Les cours peuvent se déroulés aussi en plein air selon les cas :
 - ☐ 1er Trimestre (Octobre, Novembre, Décembre) : **80 euros**
 - ☐ 2eme Trimestre (Janvier, Février, Mars) : **80 euros**
 - ☐ 3eme Trimestre (Avril, Mai, Juin) : **80 euros**
- ☐ Inscrire le montant total réglé et uniquement par virement bancaire au **Nindokan Budo France** : _____ euros.
- ☐ Envoyer un justificatif du virement bancaire par courriel (admin@nindokan.fr) avec le nom de l'adhérent.

Règlement uniquement par virement bancaire (RIB ci-dessous)

18315	10000	08000700951	79	CE CE COTE D AZUR
c/étab	c/guichet	n/compte	c/ric	domiciliation

IBAN (Identifiant international de compte)

FR76	1831	5100	0008	0007	0095	179
------	------	------	------	------	------	-----

BIC (Identifiant international de l'établissement)

C	E	P	A	F	R	P	P	8	3	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte **NINDOKAN BUDO FRANCE**

Date : ____/____/____

Signature pour accord (des parents si mineur) ➡

INFORMATION SUR LE CERTIFICAT MEDICAL :

POUR LES PRATIQUANTS MAJEURS : En application de l'article L. 231-2 du code du sport, la commission médicale de la FFK a décidé, dans son avis du 2 septembre 2022, de ne pas exiger la présentation d'un certificat médical pour la délivrance d'une licence. Désormais, toute personne majeure peut prendre une licence librement sans contrainte liée au certificat médical. Le certificat médical n'est plus un sujet pour tout licencié majeur, qu'il soit pratiquant en loisirs, en compétition, ou encore dirigeant, sauf exception pour les disciplines pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement, après un KO.

POUR LES PRATIQUANTS MINEURS : La réglementation pour les pratiquants mineurs reste constante par rapport à celle mise en place lors de la saison précédente (cf : circulaire du 27 juillet 2021). La présentation d'un certificat médical n'est donc pas obligatoire pour la délivrance d'une licence d'un mineur. Il n'y a donc toujours aucune corrélation entre la licence FFK d'un mineur et le certificat médical.